

Pour diffusion immédiate  
CNW code 01+ hebdomas régionaux

## **Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale**

### **Le ministre du Travail annonce la création du Comité consultatif des partenaires**

**Québec, le 25 juin 2009** – Le ministre du Travail, M. David Whissell, annonce qu'il vient de procéder à la formation du Comité consultatif des partenaires qui aura pour tâche de conseiller la Commission de l'équité salariale. Il a également procédé, après consultation, à la nomination des dix membres qui siégeront à ce nouveau comité qui découle de l'adoption du projet de loi n° 25 visant à renforcer la *Loi sur l'équité salariale*.

« Je m'étais engagé à donner suite rapidement à cette nouvelle disposition de la Loi et j'ai tenu parole. Je souhaite maintenant que le Comité consultatif des partenaires travaille de concert avec la Commission dans le but de faire progresser l'équité salariale au profit de toutes les femmes du Québec », a déclaré le ministre Whissell.

Comme le prévoit la Loi, le Comité est composé d'un nombre égal de représentants des employeurs et des salariés. En outre, au moins deux personnes devront représenter les salariés syndiqués et deux autres les salariés non syndiqués. Tous les membres sont nommés pour une période de trois ans et sont non rémunérés.

Les personnes suivantes sont nommées membres du Comité consultatif des partenaires pour représenter les employeurs :

- M. Gaston Lafleur, président-directeur général du Conseil québécois de commerce du détail;
- M. André Lavoie, avocat à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante;
- M<sup>me</sup> Sophie Raymond, conseillère principale chez AON;
- M. Jerry Touzel, directeur des ressources humaines chez Alcoa Canada – Première fusion;
- M. Michel Turner, directeur des ressources humaines, Métro inc.

Sont nommées membres du Comité pour représenter les salariés non syndiqués, les personnes suivantes :

- M<sup>me</sup> Ruth Rose, présidente du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail;
- M<sup>me</sup> Stéphanie Tourangeau, coordonnatrice du dossier Défense des droits, Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail.

Les personnes suivantes sont nommées membres du Comité pour représenter les salariés syndiqués :

- M<sup>me</sup> Judith Caroll, coordonnatrice du service des relations du travail à la Centrale des syndicats nationaux (CSN);
- M<sup>me</sup> Louise Chabot, première vice-présidente à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ);
- M<sup>me</sup> Carole Gingras, directrice du secteur de la condition féminine à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

La Commission de l'équité salariale requiert l'avis du comité consultatif sur tout règlement qu'elle entend prendre, sur les outils qu'elle souhaite proposer pour faciliter l'atteinte ou le maintien de l'équité salariale et sur les difficultés d'application de la Loi. Elle peut aussi consulter le comité sur toute autre question qu'elle juge pertinente ou que détermine le ministre.

- 30 -

Source :  
Marisol Schnorr  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre du Travail  
418 643-5297

Information :  
Pierre Laberge  
Direction des communications  
Ministère du Travail  
418 646-0424